



CCiSM

POLYNÉSIE FRANÇAISE



J'ENTREPRENDS !

**Initiation gratuite
à la création et gestion
d'entreprise**

le parcours de l'entrepreneur,
de l'idée... aux premiers mois d'activités.

CRÉER son BUSINESS

c'est vouloir **S'ENRICHIR** tout en étant **INDEPENDANT** mais c'est aussi prendre **UN RISQUE**

Pour augmenter vos chances de succès , informez-vous et agissez avec **méthode** avant de vous lancer

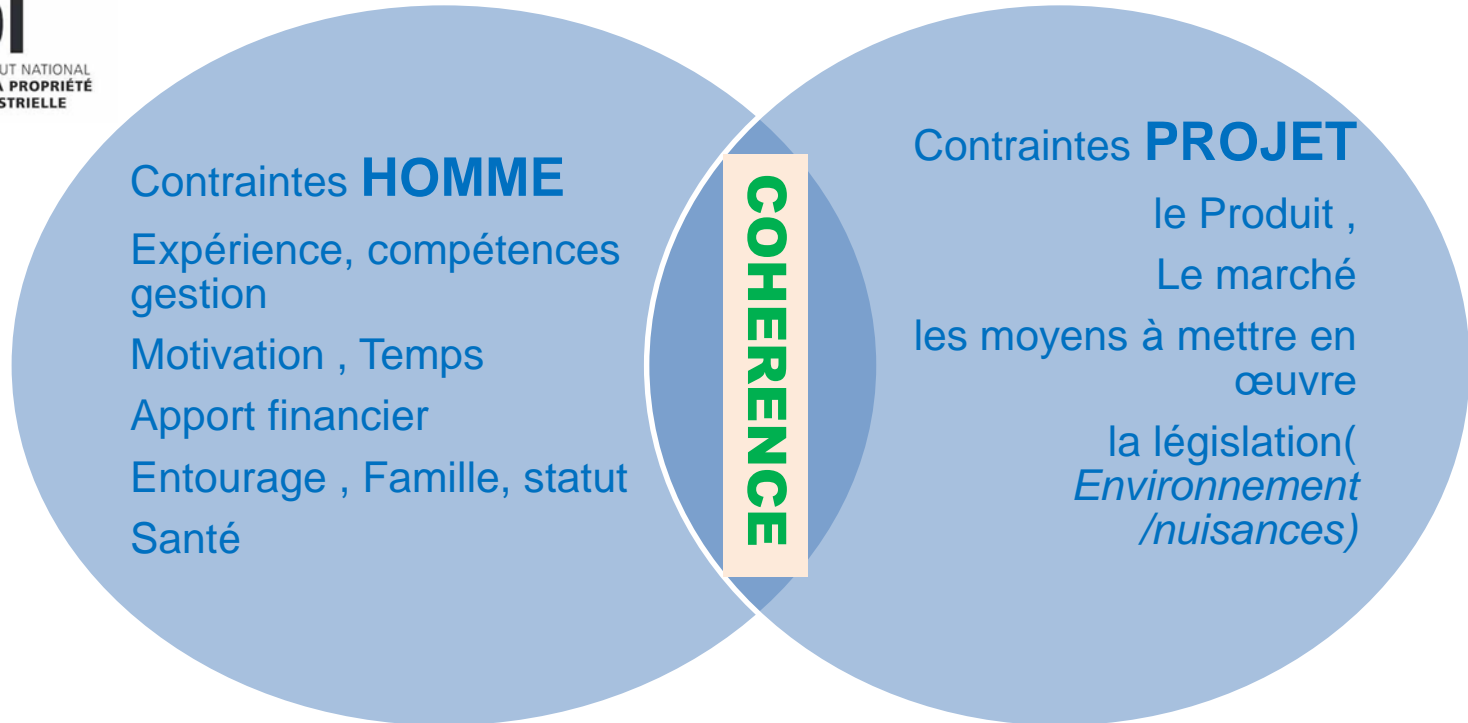
- 1- Définir ton projet
- 2- L'étude de marché
- 3- Les prévisions financières
- 4- Trouver des financements
- 5- Les mesures d'accompagnement
- 6- Choisir un statut juridique
- 7- Les obligations et formalités administratives



Le *plan d'affaire*
ou **Business Plan** sera le
support physique de
l'ensemble de ces chapitres

1/ Définir ton projet

- ORIGINE de L'IDEE**
- ▶ **Expérience, savoir faire, métier** (formation, compétence,...)
 - ▶ **Créativité** (innovation, tendance nouvelle, application nouvelle ...)
 - ▶ **Opportunité , circonstances** (Reprise d'une activité, transmission...)



SI PAS D'EXPERIENCE → **FORMATION !**



2 / L'ETUDE DE MARCHE

Analyse des besoins et attentes réelles des consommateurs.

Elle permet :

- ▶ De mieux connaître son marché et ses acteurs , de vérifier l'opportunité de se lancer
Offre = Concurrence / Demande = clientèle
- ▶ Proposer un produit ou service **adapté**, la règle de 4 P:
Prix **P**roduit **P**lace (distribution) **P**ublicité (promotion)
- ▶ De faire les meilleurs choix d'objectifs et de fixer des hypothèses de **C**hiffre d'**A**ffaires .
(Prix de vente X Quantités)

Comment la réaliser ? avec méthode, assistance, et bon sens !!



3 /LES PREVISIONS FINANCIERES

1. Le Plan de Financement initial

(Besoins/ Ressources)

2. Le Compte de Résultat prévisionnel

(Produits / Charges)

3 . Le Plan de Trésorerie

(Encaissements / Décaissements)

3-1 LE PLAN DE FINANCEMENT

BESOINS	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none">❖ Frais d'établissement , frais d'étude❖ Terrain, constructions❖ Aménagements, Mobilier❖ Matériel, outillage❖ Véhicule professionnel❖ BFR (Besoin en fonds de roulement)	<ul style="list-style-type: none">❖ Apport personnel❖ Prêt d'honneur❖ Financement bancaire❖ Défisicalisation❖ Subventions❖ Crédit vendeur (cas des reprises)
TOTAL DES BESOINS	TOTAL DES RESSOURCES

BESOINS = RESSOURCES

NB:

– Le BFR représente la somme nécessaire pour effacer le décalage de trésorerie

Un emprunt se rembourse (mensualité) et représente un coût (taux d'intérêt)

– Une subvention ou une aide se justifie (facture, devis, etc.)

3-2 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CHARGES (B)	PRODUITS (A)
<ul style="list-style-type: none">❖ CHARGES D'EXPLOITATION<ul style="list-style-type: none">-Charges variables (liées au niveau d'activité: Matières premières, énergie...)-Charges fixes (loyer, assurances, publicité, entretien, ...)-Charges de personnel (Salaires, revenu exploitant, Charges sociales, Ass complémentaires)-Dotation aux amortissements (usure équipements)-Impôts et taxes (Patente , IT CST,...)❖ CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts, Agios)❖ CHARGES EXCEPTIONNELLES	<ul style="list-style-type: none">❖ PRODUITS D'EXPLOITATION<ul style="list-style-type: none">-Chiffre d'affaires = total des produits ou des services facturés❖ PRODUITS FINANCIERS❖ PRODUITS EXCEPTIONNELS (EX: Aide emploi)
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS

Résultat net comptable = (A-B) (**Bénéfice** ou **perte**)

* Notion de seuil de rentabilité

3-3 LE PLAN DE TRÉSORERIE

- Le plan de Trésorerie présente tous les **décaissements** et tous les **encaissements** prévus au mois par mois
- Cela permet de déterminer le solde de trésorerie du mois et le solde de trésorerie cumulé d'un mois sur l'autre, et donc de savoir, par rapport aux prévisions d'activité, si tout ce qu'il y aura à payer pourra l'être sans problème grâce aux disponibilités du moment.

	Janvier	Février	Mars	etc.
Solde en début de mois (+ ou -)				
Encaissements TTC :				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ d'exploitation - Ventes - prestations au comptant à 60 jours à 90 jours etc... - Remboursement de TVA ➤ hors exploitation - Apport en capital - Déblocage emprunts LMT contractés - Prime / Subvention d'équipement 				
Total (1)				
Décaissements TTC :				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ d'exploitation - Achats effectués : paiement de marchandises : approvisionnement, matières premières, - Autres charges externes - Impôts et taxes - Frais de personnel - Charges sociales - TVA reversée - Charges financières ➤ hors exploitation - Remboursements d'emprunts à terme - Fournisseurs d'immobilisations 				
Total (2)				
Solde en fin de mois (1-2)				



ZOOM SUR LES OUTILS DE FINANCEMENT

Rappel

Type de financement	Sources de Financement
Epargne personnelle	Vous, vos associés, Investisseurs
Microcrédit et Prêt d'honneur	ADIE, Initiative Polynésie
Crédit ou Emprunt bancaire	Banques, SOFIDEP
Subvention et Autres dispositifs	Service du Tourisme, DGAE, SEFI, Défisicalisation

EMPRUNTS & INCITATIONS FISCALES

DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR
Micro-Crédit SOCREDO	Tous secteurs (pêche, jardinage, agriculture, couture, artisanat, ...)	Toute personne dont le revenu maxi du ménage est < 200 000cfp/mois Montant maximum : 1 000 000 XPF Taux : 2,75% Durée : 5 ans maximum	Banque SOCREDO Tél. 40 47 90 50
Micro Crédit ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	Tous secteurs pêche, jardinage, agriculture, couture, artisanat, ...	Financer et accompagner les porteurs de projets n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques Montant maximum : 700 000 XPF à 1 100 000 XPF Taux maximum : 7,61 % Contribution de solidarité: 5% du microcrédit . CAUTIONNEUR	ADIE Avenue Maréchal Foch, Impasse Liberty (derrière cinéma) Tél. 40 53 44 23
Prêts Participatifs avec ou sans Cofinancement Bancaire	Tous secteurs hors activités Bancaires et Assurances	Prêts à la création , au développement , à la transmission d'entreprise , aux Entreprises en difficultés , au Secteur Primaire, à l'innovation et au Développement durable Montant : à partir de 500 000 F CFP Taux: de 3 à 5% (Fixe) Durée: de 1 à 10 ans, différé possible	SOFIDEP SOCIété de FInancement du Développement de la Polynésie www.sofidep.pf email: contact@sofidep.pf
DEFISCALISATION FR Loi pour le Développement Economique des Outres-Mer	Secteurs "productifs"	Pour le secteur Productif: toutes les activités sauf : le commerce, la restauration la livraison , le conseil , la recherche et le développement, l'éducation et la santé, les activités associatives, loisirs, sportives et culturelles. +/25% d'accompagnement sur Montant HT éligible (sauf agricole MT TTC)	Cabinets de défiscalisation
INITIATIVE POLYNESIE	Tous secteurs hors activités Bancaires et Assurances Recherches et Dev	Prêt d'honneur à Taux 0% cofinancement bancaire /Sofidep (Hors ADIE) .Différé maxi 12 mois. Assur Incapacité Décés	Association Initiative Polynésie vairea.legoaster-sine@initiative-pf.com 40 57 19 09 – CCISM

AIDES A L'INVESTISSEMENT

DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR
Fond pour l'Hébergement. Tourisme chez l'Habitant	Hébergement Touristique Pension de famille, hébergement chez l'habitant, autres	Création, rénovation, extension, mise en conformité, formation gérant, adhésion à un label et activités annexes sur toutes les îles de la Polynésie Plafonnée à 5 000 000 XPF et 50 % de l'investissement. (3 M renov° dev)	Service du Tourisme www.servicedutourisme.gov.pf Tél. 40 47 62 00
Aide pour la revitalisation des Commerces de Proximité et des Restaurants	Commerces de biens ou services de proximité sédentaires (Magasins, restauration, ...)	Surface de vente ou de restauration < à 150 m ² (Véhicules de restauration non éligibles) - aménagements extérieurs clientèle dont PMR, signalétique, façades, vitrines , aménagements intérieurs (revêtement, hygiène, éclairage, climatisation, ...) équipements et mobilier d'exposition. Montant Maximal : 5 M XPF ou 50 % dépenses éligibles HT	Direction Générale des Affaires Economiques - DGAE www.dgae.pf Fare Ute Bâtiment des Affaires Economiques (1er étage) Tél.40 50 97 97
Aide à l'Équipement des Petites Entreprises	Entreprises physiques ou morales de droit privé siégeant en Polynésie française, Apiculteur.	Artisanat , Transformation , Apiculture, Prestataires de service, Economie numérique, Economie circulaire, Agroalimentaire durable. Aménagement des locaux, Acquisition d'équipements neufs spécifiquement dédiés à l'activité. Montant Maximal : 3 MXPF ou 50 % dépenses éligibles HT	
DDA Dotation au Développement Agricole	Elevage, Agriculture (DDA) (Déforestation, Défrichage, Acquisition de matériel et d'équipements)	Production, transformation, Plafonnée à 7 500 000 F XPF (délai 3 à 6 mois) Répertorié au SDR (carte professionnelle agriculture)	Service du Développement Rural PIRAE - route de l'hippodrome Tél. 40 42 81 44 -
Aides à la Pêche	Pêche, Dotation au Développement de la Pêche Lagonaire	Suivant le projet Répertorié au Service de la Pêche (Licence de pêche, carte Lagonaire)	Direction des Ressources Marines et Minières Fare Ute - Immeuble Le caill Tél. 40 50 25 50

AUTRES ACCOMPAGNEMENTS

DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR
<p>ICRA Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité</p>	Production, Négoce et service hors professions libérales et assimilées	Demandeur inscrit au SEFI > 6 mois , Non Immatriculé au RCS . Prime à l'investissement de 450 000 XPF et 90 000 XPF /mois sur 24 mois avec tutorat.	<p>Remise par SEFI www.sefi.pf sefi@sefi.pf Tel : 40 46 12 12 Instruction CCISM</p>
<p>"Outils plus sûrs"</p>	Tous secteurs avec ciblage plus particulier sur le BTP	Aide à l'achat de matériel de sécurité aux normes (jusqu'à 50% d'aide financière)	<p>CPS Prévention des Risques Professionnels Tel. 40 41 68 10 secretariat.sante@cps.Pf www.cps.pf</p>
<p>ACI Aide à la Connexion des Internet</p>	Entreprises physiques ou morales de droit privé siégeant en Polynésie française de moins de 10 salariés	Cofinancement des dépenses liées au raccordement Internet des PME. Montant Maximal : 200 000 FCFP, ou 70% des frais	<p>Direction Générale de l'Economie Numérique - DGEN https://www.service-public.pf/dgen/dispositif-daide-au-digital-dad/ Immeuble Toriki - Papeete contact@dgen.gov.pf 40 54 48 60</p>
<p>DAD (Dispositif d'Aide au Digital)</p>	Audiovisuel et Numérique	Développement et professionnalisation de la filière audiovisuelle et numérique . Concours financiers à la production, la préparation, la distribution et la promotion des œuvres audiovisuelles et des projets numériques innovants	
<p>CAGEST Centre d'Accompagnement en Gestion</p>	Tous secteurs petites entreprises de – 5 salariés	Services d'accompagnement en gestion avec des applications et des méthodes de travail simples et efficaces, une plateforme de promotion de votre entreprise sur Internet et du coaching pour développer vos clés de réussite personnelles	<p>CAGEST Pôle Entreprises CCISM Tél. 40 47 27 90 www.cagest.pf</p>

ZOOM SUR LA



Sofidep





MISSIONS

La Sofidep assure une mission publique de développement économique.

Elle soutient et accompagne les très petites, petites et moyennes entreprises basées en Polynésie française, dans tous les secteurs d'activité (à l'exception de la banque, l'assurance, l'immobilier et la grande distribution) et à chaque étape de leur cycle de développement : **création, croissance, transmission et relance.**

Seule ou aux côtés des banques, la Sofidep propose aux entreprises des financements sous forme de prêts participatifs ou de produits de capital investissement, à des conditions privilégiées, pour renforcer leurs fonds propres et leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

VOTRE PROJET



CRÉER
MON ENTREPRISE



DÉVELOPPER
MON ENTREPRISE



REPRENDRE
UNE ENTREPRISE



RENFORCER
MON CAPITAL



CONFORTER
MA TRÉSORERIE

	Création < 5 ans	Création < 3 ans	Développement		Transmission	Entreprise en difficulté	Archipels éloignés et secteur primaire	Innovation, développement durable, artisanat, industrie
	Prêt d'Aide et à la Création d'Entreprise Projet ≤ 10 MF	Prêt Participatif Création Projet > 10 MF	Prêt Participatif Développement Projet > 10 MF et/ou création > 5 ans	Prêt participatif à l'Export Création > 1 an	Prêt Participatif Transmission	Prêt Participatif Relance	PAE et PSP	PPI, PDD, PPA, PID
Montant du prêt Sofidep	1 à 5 MF	> 1 MF	> 1 MF	1 à 5 MF > 5 MF	> 1 MF	1 à 10 MF	> 1 MF	> 1 MF
Quote-part SOFIDEP	Jusqu'à 100% dans la limite de 5 MF	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 100% Jusqu'à 50%	Jusqu'à 50%	100%	25% à 70%	25% à 70%
Cofinancement/apport	Cofinancement bancaire et/ou apport en fonds propres	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	10% d'apport en fonds propres Accord bancaire ou fonds propres ou quasi-fonds propres d'un montant au moins équivalent	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	Réaménagement dettes	Complément bancaire et 10% d'apport en fonds propres	Complément bancaire et 10% d'apport en fonds propres
Durée	1 à 7 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 10 ans	2 à 10 ans
Différé	Jusqu'à 2 ans (K + I)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 3 ans (K)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 3 ans (K)	Jusqu'à 2 ans (K)
Taux d'intérêt	3%	5%	4,5%	4,5%	4,5%	5%	3%	4%
Nature ressources	Dotations	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Dotations	Fonds propres	Fonds propres
Couverture AFD	Selon secteur activité et géographique (PAC2)	Selon secteur activité et géographique	Selon secteur activité et géographique	Non éligible	Selon secteur activité et géographique	Non éligible	80% encours SOFIDEP	80% encours SOFIDEP
Garanties	Assurance décès	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès + Retenue de garantie de 5%	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès + RG 5%

RG = Retenue de garantie

NB : Versement du prêt par la SOFIDEP : principalement en débloqué fournisseur



Etes-vous prêt ?

Quelques points à maîtriser devant vos interlocuteurs

- Montrer votre savoir-faire, **votre expérience**, vos compétences.
- Savoir présenter votre produit votre service, **ses caractéristiques et ses avantages**.
- Connaitre votre concurrence, ses points forts et points faibles.
- Fixer et connaître vos **tarifs**, rester **compétitifs** face à la concurrence.
- Connaitre votre circuit d' **approvisionnement et de distribution**.

Analyse Risque d'une Création d'Entreprise

	Facteurs clés de réussite
Le Dirigeant	<ul style="list-style-type: none">- Expérience dans le secteur- Expérience en Gestion- Expérience commerciale
Les Prévisions d'Exploitation	<ul style="list-style-type: none">- CA fondé sur le carnet ou les intentions de commande- Charges fixes réduites
Le Plan de Financement	<ul style="list-style-type: none">- Fonds Propres conséquents permettant un fonds de roulement suffisant au démarrage- Investissements modérés au départ- Politique graduelle d'engagement des investissements
L'Outil de Production	<ul style="list-style-type: none">- Flexibilité de l'outil de production avec possibilité de recours à la sous-traitance pour certaines parties de l'activité- Adéquation Employé (formation, expérience) / Poste

6/ CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE:

Entreprise Individuelle ou Société?

FORME JURIDIQUE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	SOCIETE (EURL, SARL...)
Définition	- Constituée et dirigée par une seule personne qui supporte tous les risques	- Constituée par 1 associé unique (EURL) ou plusieurs associés (SARL) (minimum : 2 personnes physique ou morale)
Capital	- Pas de capital - Le patrimoine de l'entreprise et celui du chef d'entreprise se confondent (sauf résidence principale)	- Pas de minimum requis.
Responsabilité	- L'entrepreneur individuel est responsable sur ses biens - Civile et pénale	-Des associés: limitée à leur apport sauf faute de gestion -Gérant : civile et pénale
Statut social du dirigeant	Affiliation obligatoire à la CPS (RNS ou RSPF)	
Qui prend les décisions?	L'entrepreneur seul	-Gestion courante :gérant -AGO* si dépasse les pouvoirs du gérant
Frais de constitution	8000 F cfp	Environ 80 000 F cfp (hors capital) sous seing privé . 150 000 XPF + Notaire Avocat , expert ...

RAPPEL méthode

Idée

Etape 1

ETABLIR son Business Plan

Réflexion

Financement

Etape 2

IMMATRICULER son entreprise

Lancement

Exploitation

Etape 3

GERER son entreprise

Gestion

**A/ Obligations
SOCIALES (CPS)**

**B/ Obligations
FISCALES (impôts)**

**C/ Obligations
COMPTABLES**

Etape 2

IMMATRICULER mon Entreprise Individuelle

1

Imprimerie officielle

- Récépissé de paiement de l'avis de publication au Journal Officiel
- 2797 XPF

2

CFE

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Pièce d'identité
- Justificatif de domiciliation de l'entreprise
- 5000 XPF

3

TMC
ISPF

- Attribution d'un n° RCS et d'un n° TAHITI
- Officialisation et délivrance de la patente (15 /20 jours)

LANCEMENT DE L'ACTIVITE





Mais être patenté

cela m'engage ...!

Quelles

obligations ?

OBLIGATIONS et FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Autorisation(s) pour activités

règlementées : Alimentaire, salon de coiffure, institut de beauté: SERVICE D'HYGIENE/
Garderie : AFFAIRES SOCIALES /Transport de personnes:
SERVICES DES TRANSPORTS / Agence immobilière, agent d'affaires: DGAE ...

Etape 3

GERER son entreprise

DES OBLIGATIONS SOCIALES

Inscription obligatoire à un Régime de protection sociale à la CPS (RSPF ou RNS)
votre régime social dépend de vos revenus mensuels nets, individuels ou du couple

RSPF si revenus inférieurs à :

- 87.346 Cfp pour une personne
- 97.346 Cfp pour un couple avec ou sans enfant
- 97.346 Cfp pour une personne seule avec un enfant ou plus

RNS si revenus supérieurs ou égaux à :

- 87.346 Cfp pour une personne
- 97.346 Cfp pour un couple avec ou sans enfant
- 97.346 Cfp pour une personne seule avec un enfant ou plus

PAS DE COTISATION

COTISATION

- Assurance Maladie (taux de 9,84%) - obligatoire (minimum : 7.294 Cfp)
- Accident travail (0,77%) - optionnelle
- Retraite (20,34%) – optionnelle

➤ Etablir des contrats de travail si vous avez des employés

➤ Déclarer vos salariés après avoir obtenu un N° d'employeur auprès de la CPS

➤ Evaluer des solutions volontaires complémentaires privées (maladie , At , retraite,...)

DES OBLIGATIONS FISCALES

➤ Régime classique: Patente + Impôt sur les Transactions + CST si CA>5MXPf

➤ **Le Régime fiscal des TPE** **Uniquement pour les Entreprises Individuelles**

TRANCHE 1 CA annuel est < ou = à 2.000.000 cfp	TRANCHE 2 CA annuel est compris entre 2.000.001 cfp et 5.000.000 cfp
Régime de la franchise en base = pas de TVA (option possible)	
Pas d'impôt les 3 premières années civiles (si 1^{ère} inscription)	Pas d'impôt les 3 premières années civiles (si 1^{ère} inscription)
A partir de la 4^{ème} année, forfait annuel de 25.000 cfp	A partir de la 4^{ème} année, forfait annuel de 45.000 cfp
Pas de déclaration de CA à effectuer	Pas de déclaration de CA à effectuer
Si le CA annuel dépasse 2.000.000 cfp ⇒ TRANCHE 2	Si le CA annuel dépasse 5.000.000 cfp ⇒ REGIME classique

Déclarer impérativement le changement de tranche à la DICP

TVA : Taux et mécanisme

- **Taux applicables**

5% réduit (alimentaire, hébergement touristique,...)

13% intermédiaire (prestation de service)

16% normal (vente de biens)

- **Calcul de la TVA à payer : Mécanisme**

TVA à payer = TVA collectée (ventes) – TVA déductible (achats)

- **Périodes de déclaration**

Régime réel: tous les trimestres, avant le 15 du mois suivant

Régime simplifié:

déclaration de janvier à septembre avant le 15/10
(acompte) et de janvier à décembre avant le 31/03 N+1
(récapitulative)

Pas d'obligation de déclaration

ne signifie pas :
pas de gestion de son entreprise !



Exploiter son activité c'est:

- Capturer et fidéliser des clients
- Assurer ses ventes et prestations
- Se faire payer par ses clients
- Payer ses fournisseurs
- Suivre l'évolution de sa trésorerie au quotidien
- Optimiser son fonctionnement

Et

**La gestion sera votre
indicateur 'santé'**

Le CAGEST vous accompagne dans :

- La tenue de la comptabilité
- Les déclarations administratives: impôts, CPS...
- Le rôle et la motivation du chef d'entreprise (coaching)
- La gestion et la promotion commerciale:

www.petites-entreprises.pf

CAGEST Papeete: 40 47 27 90 / CAGEST Uturoa: 40 60 06 97



CAGEST

Centre
d'Accompagnement
en Gestion



CAGEST

Centre
d'Accompagnement
en Gestion

Qu'est-ce que le CAGEST?

- Centre d'accompagnement en gestion du Pôle Entreprises de la CCISM
- Pas un centre de formation, ni un cabinet d'expertise comptable;
- Propose des outils de gestion simplifiée;
- Accompagner dans la gestion courante;
- Prévenir des difficultés et améliorer la pérennité des petites entreprises.

Pourquoi le CAGEST?

- 80% des petites entreprises se trouvent en difficulté par faute de gestion;
- La moitié des entreprises disparaissent au bout de 5 ans.

Le B.A.BA de la



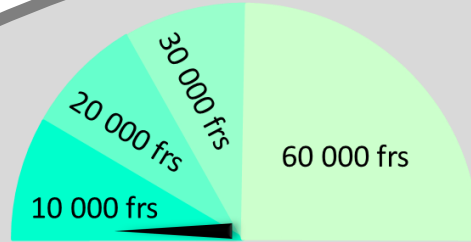
Initiation **GRATUITE** aux
bases de la gestion



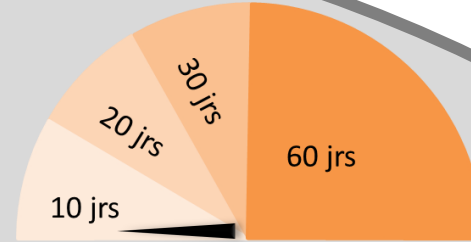
CAGEST

Centre
d'Accompagnement
en Gestion

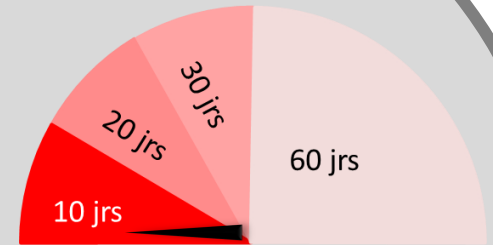
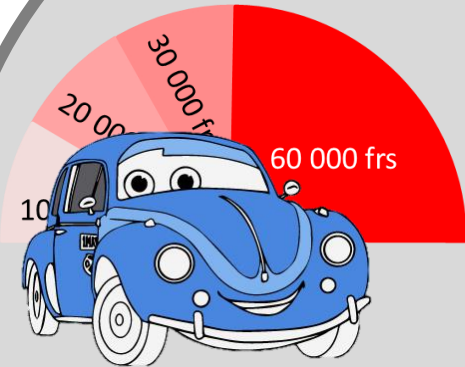
TABLEAU DE BORD DE VOTRE ENTREPRISE



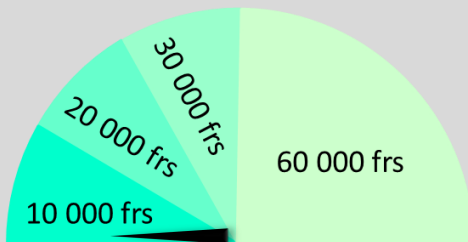
Recettes (Ventes)



Créances clients



Dettes fournisseurs



Résultat (Bénéfice ou Perte)



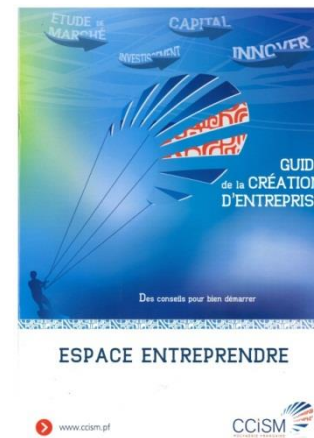
Trésorerie (Banque et Caisse)

Afin de structurer votre projet d'entreprise
et votre Business Plan, faites vous
accompagner par les conseillers du

Pôle Entreprises

de la

CCiSM
POLYNÉSIE FRANÇAISE



des conseils pour bien démarrer !

Tél: 40 47 27 47 / email : cdfe@ccism.pf

www.ccism.pf